

ANNEXE 1^{re}

Contenu minimal du matériel de soins

Dénomination	Quantité
Manuel de 1 ^{er} soins en attendant les secours	1
Ciseaux à pansements (coudés, un bout arrondi et un bout plat)	1
Désinfectants : - Antiseptique à base de chlorhexidine : désinfection des blessures - Solution hydroalcoolique : désinfection des mains	Quantités à déterminer en fonction des risques
Bandage triangulaire	2
Bandage en gaze élastique : - 5cm - 7cm	1 1
Pansements compressifs en emballage individuel : - Bande de gaze de 5cm x 2m avec gâteau de pansement de 10cm x 7cm - Bande de gaze de 7cm x 2m avec gâteau de pansement de 14cm x 12cm	1 1
Fine pince à écharde en inox de type brucelles	1
Épingles de sûreté	1 paquet
Couverture de survie en aluminium	1
Gants à usage unique de préférence en vinyle	5 paires
Masque de réanimation Ou feuille avec filtre pour la protection du bouche à bouche (en remplacement de la canule de réanimation)	1 2
Compresse stériles de 5cm x 5cm ou 7,5cm x 7,5cm ou 10cm x 10cm	Dimensions et quantités à déterminer en fonction des risques
Rouleau de sparadrap hypoallergénique 2,5cm	1
Pansements individuels autocollants préemballés de différentes dimensions	Quantité à déterminer en fonction des risques
Sachet de glace instantanée	1
Alcool à 70 % : désinfection du matériel	Quantité à déterminer en fonction des risques
Inventaire	1
Liste des numéros de téléphone nécessaires (dans l'entreprise et à l'extérieur)	1

Vu pour être annexé à l'arrêté du Gouvernement wallon du 13 juin 2013 déterminant les conditions sectorielles relatives aux bassins de natation couverts et ouverts utilisés à un titre autre que purement privatif dans le cadre du cercle familial, lorsque la surface est supérieure à 100 m² et la profondeur supérieure à 40 cm.

Namur, le 13 juin 2013.

Le Ministre-Président,
R. DEMOTTE

Le Ministre de l'Environnement, de l'Aménagement du Territoire et de la Mobilité,
Ph. HENRY